



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture.

Compte rendu de l'audience du 23 juillet 2007
avec Madame le Ministre de l'Intérieur, de
l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales

Mme ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, entourée de deux membres de son cabinet, MM. CHARBONNIAUD et JEVAKHOFF, a reçu en audience le lundi 23 juillet, à 9 heures 30, une délégation de FO-PREFECTURES.

Bruno LANDRI, Secrétaire Général, Jean-Pierre BOURKAIB, Secrétaire Général Adjoint et Jean-Paul BERTIN Trésorier Général, sont allés soumettre au ministre de l'Intérieur, les préoccupations des personnels de préfecture dont vous trouverez, ci-après, le compte-rendu.

* * *

Pour FO, la question salariale, et donc du régime indemnitaire, occupe à l'heure actuelle les personnels, mais d'autres questions non moins essentielles comme l'avenir des préfectures et des sous-préfectures, et les carrières sont aussi largement présentes dans les esprits.

Aujourd'hui les **inquiétudes reposent sur la réorganisation de l'administration territoriale** dont les perspectives ont été définies le 10 juillet par le Premier ministre, M. FILLON, et M. WOERTH, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sans oublier également les expérimentations menées avec le projet OSE dans le département du Lot avec à terme l'extension, voire la généralisation du dispositif.

Pour Mme le Ministre, ce projet a vocation à être testé et à ce sujet, elle précise qu'une expérimentation ne se refuse pas, selon elle. **Au terme de la procédure d'évaluation seulement, ce qui est positif sera maintenu.**

La délégation FO a rappelé, qu'initialement, cette expérimentation n'a pas associé les personnels et les organisations syndicales. **FO a dû se rendre dans le département du Lot pour s'inviter au comité des secrétaires généraux des ministères venus « couper le ruban »** en quelque sorte. Nous avons rappelé qu'au-delà de la défense des intérêts des personnels, c'est aussi la **défense du service public** que nous souhaitons voir de manière efficace dans un environnement propice aux bonnes conditions de travail. C'est aussi le **maintien du réseau des préfectures et sous-préfectures pour l'équilibre du territoire alors même que certains préfets de département s'interrogent sur leur devenir.**

Ces craintes sont renforcées par une autre expérimentation menée depuis le 1^{er} janvier 2007 avec la **régionalisation des BOP** dans 2 régions : Limousin et Pays de la Loire. La **généralisation de ce dispositif à l'ensemble des régions** a déjà été annoncée par la secrétaire générale du ministère pour le 1^{er} janvier 2008, **sans même qu'un premier bilan en soit effectué !** D'ailleurs, sans même attendre cette généralisation, l'administration a déjà entrepris la transformation des postes de DIF en DRF (délégués régionaux à la formation), sans soumettre ce projet à l'avis préalable du CTP central ! Compte tenu de ses propos précédents, **Mme le ministre a noté avec un vif intérêt notre remarque...**

Le récent discours du Premier Ministre rapporté aux expérimentations en cours suscite donc des appréhensions. Mme le Ministre a tenu à préciser que **lors de ses deux interventions devant les préfets, elle a plaidé pour que ces derniers recouvrent la totalité de leurs pouvoirs.**

Face aux autorités de la décentralisation, les préfets doivent être des interlocuteurs forts, l'heure n'est donc pas au renforcement, mais plutôt à l'amélioration du fonctionnement et à une meilleure répartition de certaines compétences. Une coordination plus efficace des autres administrations est au cœur de la réflexion, de même que, mieux armés, les préfets doivent faire face à leur mission première de représentation de l'Etat.

Mme le Ministre fait savoir qu'elle a demandé aux préfets d'intervenir davantage dans le soutien notamment aux maires de petites communes parce que la décentralisation, à ses yeux, a privilégié les régions, les départements et les grandes villes. La décentralisation ne prend pas suffisamment en compte ce que sont les contraintes subies par les élus qui font face à de lourdes responsabilités sans avoir toujours les moyens d'être assistés par un conseil juridique.

Mme le Ministre regrette que les administrations procèdent avec des langages différents laissant au maire le soin d'être responsable parce qu'il aura écouté l'un, ou responsable, parce qu'il aura écouté l'autre. **Ce sont donc bien les préfetures et leurs personnels qui doivent être pleinement investies** pour remplir cette mission a-t-elle précisé.

La délégation FO a poursuivi sur le thème de la **Directive Nationale d'Orientation (DNO)** mise en œuvre au cours de l'année 2004, établie sur la base d'un postulat d'**adéquation entre les effectifs et les missions**. Cela semblait, en apparence, de bonne administration. Concernant le plan d'accompagnement de gestion des ressources humaines, **le Ministre de l'Intérieur, devenu depuis Président de la République, avait déclaré devant les préfets le 20 juin 2005 « la suppression d'ici 2010, de 1500 emplois en administration centrale et en préfetures par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux »** rajoutant immédiatement **« en cohérence avec l'évolution des missions »**.

Or, les missions, au lieu de diminuer, n'ont cessé d'augmenter sur la période 2005-2007.

Le retard dans les projets SIV ou le passeport biométrique, puis la délivrance d'un passeport gratuit obligatoire pour les mineurs, la politique de l'immigration etc., sont autant d'exemples qui révèlent dans la pratique la **contradiction entre le discours et la réalité ! Car le plan de GPEEC adossé à la DNO prévoyant des suppressions d'emplois n'a pas été rectifié, bien au contraire !**

Nous continuons donc à revendiquer les moyens pour faire face aux missions qui nous sont confiées.

Par ailleurs, la DNO prévoyait un ambitieux programme de requalification pour la formation des agents aux nouvelles exigences : à ce jour, aucune ligne n'a toujours été écrite !

Mme le Ministre profite de ce sujet pour faire part de son attachement à la formation permanente, la formation professionnelle et la formation promotionnelle. Les trois, indique-t-elle, sont étroitement liées. Elle évoque son souhait de voir requalifier un certain nombre de métiers mais aussi confirme la disparition inévitable de certaines tâches avec l'avènement des nouvelles technologies et de l'Internet.

S'agissant de la police nationale, des fonctions occupées par des « uniformes » devront être assurées par des « administratifs ». Des ajustements seront réalisés ajoute-t-elle, affirmant au passage sa détermination à engager cette réflexion compte tenu des facilités que lui accorde la LOLF par le biais des enveloppes globales. Les gains de productivité doivent concourir à rendre le service public plus performant en fournissant une prestation la plus rapide possible.

La délégation FO s'est dite choquée par l'allègement des contraintes juridiques envisagé par le Premier ministre dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Avec la DNO, et en particulier le transfert des cartes grises aux garages, ou des CNI-passeports vers les mairies, la suppression des tâches d'exécution laissait entrevoir l'arrivée de tâches dites valorisantes en matière de contrôle des « process ». Or, si la fonction de contrôle est supprimée, que va-t-il rester ? Au surplus, l'exercice de ces missions notamment en matière de délivrance de CNI passeports se révèle particulièrement délicate avec la jurisprudence récente du Conseil d'Etat qui prévoit au bénéfice des communes concernées une indemnisation (à hauteur de 900 000 € environ pour Villeurbanne notamment).

Madame la ministre précise que tous les contrôles ne sont pas concernés mais si les démarches administratives peuvent être simplifiées, personne n'y verra le moindre inconvénient.

S'agissant des contreparties, FO rappelle que cette vieille revendication se justifie pour reconnaître les efforts auxquels ont dû se soumettre les agents qui exercent, pour une certaine partie, dans des conditions difficiles. Pour ce faire, nous avons cité l'exemple de la préfeture du Nord flambant neuve, où les agents affectés dans les services de délivrance de titres œuvrent dans des conditions déplorables.

Concernant les perspectives de carrière, nous avons fait observer que le plan GPEEC de requalification n'ayant pas reçu notre approbation, manquait scrupuleusement d'ambitions.

En effet, ce qui est proposé pour les préfetures, ce sont essentiellement des avancements de grade au sein d'un même corps contrairement aux vœux des **agents qui réclament de la promotion avec changement de corps d'une catégorie à l'autre : C en B et B en A, par la promotion interne et par l'instauration de concours réservés aux personnels du MI.**

Cette revendication prend toute sa dimension dans le cadre d'une requalification liée aux transformations d'emploi annoncées, de C en B et de B en A.

Pour ne prendre qu'un exemple, la filière SIC a disposé de cette faculté pour le passage de la catégorie C en B. Les agents des préfetures qui y œuvrent ont d'ailleurs la possibilité d'y participer.

Par ailleurs, pour la filière SIC, le nombre de promotions a été multiplié par 20 pour la catégorie B vers la catégorie A. De plus, avec le nouveau statut SIC, lorsque 2 secrétaires administratifs « optent » pour un détachement dans le corps des techniciens SIC, ils « génèrent » automatiquement une promotion au profit des agents de la catégorie C. Idem lorsque 3 attachés sont détachés dans le corps des ingénieurs des SIC, il y a une promotion pour les B des SIC.

Dans la police nationale, la réforme des corps et carrières constitue un plan de requalification sans commune mesure par rapport à ce qui été envisagé pour les personnels de préfecture.

Ce qui est possible pour nos collègues des SIC et policiers (et validé par les syndicats FO concernés) doit l'être pour les agents des préfetures, de surcroît au sein du même ministère !

De même, **les débouchés de la catégorie A vers la catégorie A+** (directeurs, sous-préfets, administrateurs civils...) **deviennent de plus en plus complexes et incertains.** Avec la suppression du grade fonctionnel de directeur, au profit de l'emploi fonctionnel « éjectable » de directeur des services de préfecture ouvert à « l'interministérialité », ce sont, dans la réalité, les collègues des autres ministères qui bénéficient au mieux de ces circonstances favorables.

Mme le Ministre annonce qu'elle va examiner de plus près cette situation. C'est un des grands problèmes de la fonction publique d'Etat. Certains ministères refusent de s'ouvrir, comme il existe, par ailleurs, un certain nombre de lobbying de corps qui figent, par leur prise de position, la fonction publique.

Elle souhaite donc appliquer un système de réciprocité : « *on ne donne que si on nous donne* » indique-t-elle, ajoutant qu'elle fera passer cette culture dans la maison. De même, Mme le Ministre regrette que les fonctionnaires ne soient pas ouverts suffisamment aux échanges internationaux.

FO a ensuite déploré, pour l'heure, l'absence de valorisation en interne compte tenu, de surcroît, de la **culture de performance, du mérite etc., qui consiste à écarter (ou déclasser) des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude les agents qui attendent depuis des années.** Bien que n'ayant pas « démerité » bien au contraire, ces derniers sont victimes du nombre peu élevé de postes offerts depuis des années, et sont sanctionnés au prétexte qu'il faut gratifier immédiatement ceux à qui viennent d'être confiées certaines responsabilités.

Nous avons fait savoir que **cette « politique » où la carrière des agents est totalement ignorée, provoquait une démotivation énorme au moment même où l'on en demande toujours plus aux agents.**

Que penser de la mise en place du concours pour le recrutement d'attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer - interne et externe ?

Le ministère de l'Intérieur est, une nouvelle fois, le laboratoire du ministère de la Fonction publique pour ce **concours direct, dont 17 postes en interne** (sur les 46 offerts au total) **localisés en région parisienne ou/et en police et ouverts à l'ensemble des agents de catégories C et B de la fonction publique !**

Nous avons fait connaître à Mme le Ministre notre **stupéfaction à la lecture de la note de la Direction des Ressources Humaines qui mentionne que « l'organisation d'un concours interne va contribuer pleinement à la politique en faveur de la promotion interne mise en œuvre par le ministre. »**

FO avait réclamé à plusieurs reprises (cf. notamment les CTP de septembre 2005) la restauration du concours direct d'attaché mais tout de même pas dans n'importe quelles conditions !

Mais une autre difficulté vient se greffer à l'organisation de tels concours. Mis à part les promotions (maigres !), le recrutement par concours direct constitue, avec les IRA, le seul moyen d'accéder à la catégorie A. Au delà de l'investissement personnel, une **mobilité géographique est (quasi) imposée aux lauréats de ces concours, ce qui « refroidit » bon nombre de collègues.**

Pourquoi ne pas privilégier la mobilité fonctionnelle ? Ce n'est pas le DGAFP qui pourra dire le contraire, lui qui a effectué, en son temps, une mobilité fonctionnelle lorsqu'il a été nommé DRH à l'intérieur... Aussi, Pour ce faire, l'administration doit organiser, comme l'avons dit précédemment, des **concours réservés aux seuls agents du ministère avec nominations sur place !**

De plus, le choix de ne retenir qu'**un seul centre d'examen en région parisienne** est très contraignant pour les agents de province et **exclut de fait les collègues d'Outre Mer** qui devront se déplacer sur leurs propres deniers : ils vont sûrement apprécier ! Au nom de quoi également, le ministère de l'Intérieur aurait à supporter sur ses crédits un concours organisé dans le cadre d'une expérimentation interministérielle ?

L'autre point d'interrogation résulte de l'épreuve de **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**. FO a pleinement participé à des réunions de préparation avec la DRH sur le sujet. Nous avons dit, à cette occasion, être ouvert à la discussion. Mais **comment accepter que cette épreuve soit présente dès l'admissibilité, avec un coefficient correspondant à 50% de la note à l'écrit, à partir d'un dossier établi sur la base d'un canevas et remis au moment de l'inscription !**

Compte tenu de la date de **clôture des inscriptions fixée au 14 septembre** dans la note précitée du DRH datée du 16 juillet, **comment organiser des préparations et des formations sur une nouvelle épreuve pour laisser le temps à nos collègues de la présenter dans les meilleures conditions ?**

Bien entendu, d'aucuns diront que les 17 postes en interne sont indispensables et que dans la mesure où les IRA ne forment pas assez d'attachés, ce concours est essentiel pour pallier l'insuffisance des effectifs dans la catégorie A... Mais tout de même, rien ne justifie ce désordre et cette précipitation !

Sur ce point également, Mme la Ministre est restée dubitative, pour ne pas dire sidérée...

Enfin, nous avons évoqué le **régime indemnitaire**. Nous avons dit à ce sujet que la **fusion des corps administratifs de préfecture et d'administration centrale impliquait une rémunération identique** et permettrait, par la même occasion, la mobilité des collègues de centrale vers les préfectures et pas uniquement en région Ile de France.

En 2006, plutôt que de se rapprocher des TMO de centrale, les préfectures s'en sont éloignées. Et il est prévu en 2007 de s'en écarter encore plus. Les collègues ne comprennent toujours pas, en particulier la catégorie C, soit 60% des agents qui devraient, en l'état du projet de la DRH, bénéficier d'une augmentation inférieure à 100 €, en baisse de 30% par rapport à 2006, alors que cette année, l'enveloppe indemnitaire globale est plus avantageuse (le double de celle de 2006 !).

Nous avons rappelé à Mme le Ministre, la correspondance que nous lui avons adressée à ce sujet et l'avons informée de la pétition actuellement en cours auprès des agents. Nous lui avons demandé d'envoyer, dès 2007, **un signe fort aux collègues en consacrant la totalité de l'enveloppe indemnitaire 2007 à l'augmentation égalitaire en pourcentage de tous TMO.** Nous rejetons, bien entendu, tout dispositif qui aboutirait à créer une sorte de primes dites aux mérites, de surcroît, sans aucune définition, sans cadrage national et outil pour la mettre en œuvre.

Mme le Ministre signifie qu'elle entreprendra une étude attentive de ce dossier avant de se prononcer. Elle a tenu à préciser qu'elle tiendrait ses engagements à l'instar de ceux pris en matière de rémunération pour les gendarmes lors de son passage au ministère de la défense.

Nous appuyant sur l'intervention du Premier ministre qui déclarait que **« la révision générale échouera inmanquablement si elle se fait sans les fonctionnaires », nous avons donc demandé la mise en œuvre de nos légitimes revendications.**

Pour conclure, **Mme le Ministre a estimé que les réformes ne survivent que si les personnes y gagnent en ayant intégré le sens des réformes,** ce qui n'empêche pas qu'à un moment donné, c'est au ministre de trancher. Elle a d'ores et déjà annoncé qu'elle se rendrait sur le terrain pour aller à la rencontre des personnels de préfecture.